



# HYPOTHEQUE JUDICIAIRE SUR ACHAT MAISON

Par **FEAC51**, le **04/03/2016** à **12:07**

bonjour,

je suis sur le point de signer l'acte définitif (compromis signé en décembre) concernant l'achat d'une maison pour 200000 €. Mais le vendeur (pas le notaire) m'a avoué avoir une hypothèque judiciaire de 100000 € sur la maison (ils sont pour l'instant en cassation pour l'affaire qui a généré cette hypothèque). Après renseignement auprès du notaire, celui-ci m'indique que cela ne change rien pour moi, car il va séquestrer ces 100000 €. Mes questions :

- 1) le notaire a-t-il raison ?
- 2) Peut-il y avoir un droit de suite des créanciers sur ma maison ?
- 3) comment est levée l'hypothèque après mon achat ?
- 4) faut-il inclure une clause spéciale dans l'acte pour me protéger ?

merci de vos réponses